

## Commande publique : Seuils européens

Procédure	Concession		Marché		Marchés de services portants sur des services sociaux et d'autres services spécifiques listés à l'annexe XIV de la directive 2014/24 (UE)	
	Travaux	Services	Marchés de fournitures et de services			
Référence réglementaire	<a href="#">Directive 2014/23/UE et Règlement délégué 2019/1827</a>		<a href="#">Directive 2014/24/UE et Règlement délégué 2019/1828</a>	<a href="#">Directive 2014/25/UE Secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et Règlement délégué 2019/1829</a>	<a href="#">Directive 2014/24/UE et Règlement délégué 2019/1828</a>	<a href="#">Directive 2014/25/UE Secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et Règlement délégué 2019/1829</a>
Type de pouvoir adjudicateur	Tous les pouvoirs adjudicateurs	Autorités publiques centrales (tels que listés à l'annexe 1 de la directive 2014/24)	Pouvoirs adjudicateurs sous-centraux (tous les pouvoirs adjudicateurs n'étant pas des autorités publiques centrales : autorités régionales ou locales, organismes de droit public et associations formées par une ou plusieurs de ces autorités ou un ou plusieurs de ces organismes de droit public)	Organisme public qui exerce une activité d'opérateur de réseaux (production, transport ou distribution d'électricité, gaz, eau, etc.)	Tous les pouvoirs adjudicateurs	Tous les pouvoirs adjudicateurs
Montants	<b>5 404 000 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>216 000 €</b>	<b>432 000 €</b>	<b>5 404 000 €</b>	<b>750 000 €</b>

## Commande publique : Seuils France<sup>1</sup> (en-dessous des seuils européens)

Procédure	Seuils (HT)	Sources juridiques
<p><b>Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable</b> mais avec obligation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choisir une offre pertinente</li> <li>- faire une bonne utilisation des deniers publics</li> <li>- ne pas systématiquement contracter avec le même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.</li> </ul>	<p>En-dessous de 40 000 euros, pour les marchés de fournitures et de services</p> <p>En dessous de 60 000 €, pour les marchés de fournitures et de services, <b>à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026</b></p> <p>En-dessous de 100 000 euros, pour les marchés de travaux, depuis le 7 décembre 2020 et de manière définitive <b>à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026</b></p>	<p><a href="#">Code de la commande publique, article R2122-1 et suivants</a></p>
<p><b>Marché à procédure adaptée</b> aux caractéristiques du marché public, (montant, nature des travaux, fournitures ou services) et prenant en compte, le cas échéant, l'<a href="#">intérêt transfrontalier</a></p>	<p>Pour les marchés de fournitures et services : De 40 000 € (60 000 € <b>à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026</b>) jusqu'à 89 999 €</p> <p>Pour les marchés de travaux : De 100 000 € jusqu'aux seuils européens</p>	<p><a href="#">Code de la commande publique, article R2123-1 et suivants</a></p>
<p><b>Marché à procédure adaptée avec publication</b> au BOAMP ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales</p>	<p>Pour les marchés de fournitures et services : De 90 000 € jusqu'aux seuils européens</p> <p>Pour les marchés de travaux : De 100 000 € jusqu'aux seuils européens</p>	<p><a href="#">Code de la commande publique, article R2131-12 et suivants</a></p>

[Plus d'informations sur les différents seuils de procédure et de publicité en France](#)

<sup>1</sup> Les seuils allemands sont disponibles dans le document « Schwellenwerte EU, BW und RLP (Fassung vom 05.01.2026) »